



Mardi 24 novembre 2020

Autoroutes A50 et A51 :

Réalisation de voies réservées aux transports en commun

Deux chantiers de réalisation de voies réservées aux transports en commun sont lancés sur les autoroutes A50 et A51. L'objectif de ces travaux est de prioriser la circulation des bus sur les principaux corridors métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille).

Ce programme d'aménagement est inscrit au Contrat de Plan État-Région pour un montant de 30 millions d'euros et financé à parts égales par la Région, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence et les services de l'État.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par les services de l'État (la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la Direction Interdépartementales des Routes Méditerranée) avec l'expertise technique du **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement** (CEREMA).

- **Sur l'autoroute A50 : une nouvelle section de voie réservée sur le corridor Aubagne-Marseille**

L'aménagement porte sur une voie continue d'environ 800 mètres de long sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence de l'A501, dans le sens Aubagne vers Marseille, au niveau du convergent A501/A50.

Réservée de façon permanente à la circulation des lignes régulières de bus (à une vitesse limitée à 70 km/h), elle doit bénéficier aux transports en commun, dont l'offre est très importante, en provenance d'Aubagne et en direction de Marseille.

Elle permettra d'**améliorer les temps de parcours des bus jusqu'à cinq minutes** ainsi que leur régularité sur un secteur où il est constaté des encombrements récurrents chaque jour aux heures de pointe.



Les travaux réalisés du 6 novembre au 15 décembre consistent à installer des barrières de sécurité en béton en rives d'autoroute avant de poser des panneaux de signalisation et un marquage au sol.

Les voies de circulation seront maintenues en marquage jaune durant la durée du chantier.

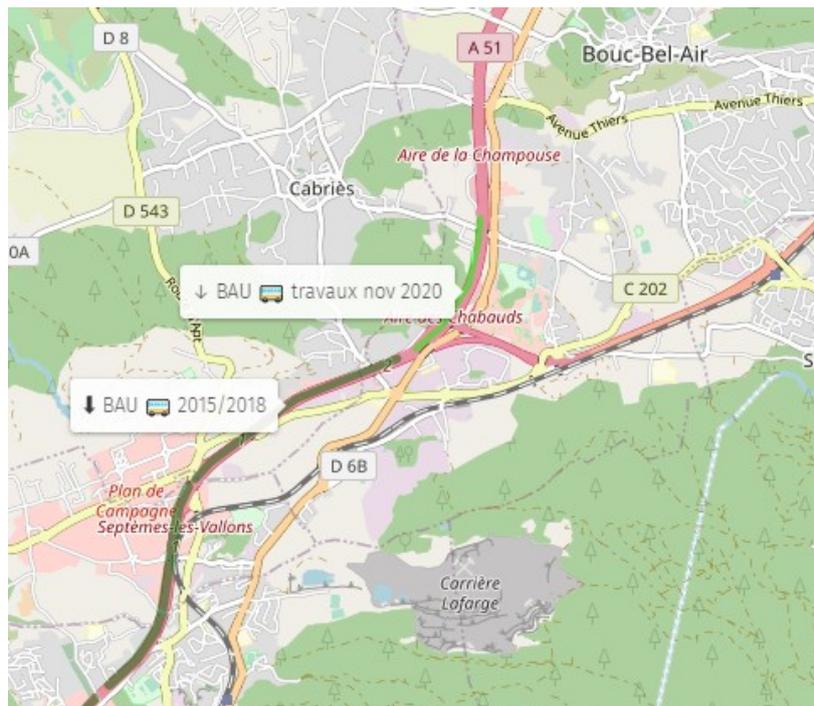


- **Sur l'autoroute A51 : le prolongement amont des aménagements**

L'aménagement porte sur une section comprise entre l'aire de Champouse et le convergent A51/A515 (arrivée de la RD6 depuis Gardanne). Cette section se situe juste en amont des voies réservées actuellement en service sur A51 au niveau de Plan-de-Campagne. Longue de 900 mètres environ, elle sera aménagée sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence.

Avec une offre en transport collectif très importante (notamment avec la ligne 50 qui assure la liaison Aix-Marseille), cette voie réservée doit permettre d'**améliorer davantage les temps de parcours des bus** (jusqu'à **quatre minutes de gain en heures de pointe**) ainsi que leur régularité sur un secteur où il est aussi constaté des encombrements récurrents journaliers aux heures de pointe.

Les travaux débutés le 16 novembre s'échelonnent jusqu'au 2 février 2021. Ils consistent à élargir la plateforme routière en reprenant la totalité de la surface des chaussées puis à mettre en œuvre des glissières de sécurité métalliques en rive d'autoroute avant de poser les panneaux de signalisation et le marquage au sol approprié pour la création de cette voie réservée.



Les voies de circulation seront maintenues en marquage jaune durant la durée du chantier.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme ambitieux de développement des voies réservées sur le territoire métropolitain. Les prochains chantiers doivent être lancés début 2021 sur A7 et A51 pour continuer à améliorer les temps de parcours et la régularité des lignes express entre Marseille et Aix-en-Provence, et entre Marseille et Vitrolles/Marignane.

Au terme de ces travaux et de ceux prévus en 2021 et 2022, 30 km de voies réservées seront disponibles sur les 3 corridors métropolitains.

Contacts :

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 84 35 40 00
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 91 57 51 64
servicepresse@maregionsud.fr

Département des Bouches-du-Rhône : 04 13 31 31 74
service-presse@departement13.fr

Métropole Aix-Marseille Provence : 04 91 99 99 00
presse@ampmetropole.fr